

1075 3300

**CERTIFIE  
CONFORME****20 MINUTES France SAS  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 34 998 000 Euros****Siège social : Espace Pont de Flandre - Bâtiment 33  
11, rue de Cambrai -75019 Paris  
RCS Paris 438 049 843 013 9321****PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12 JANVIER 2004 A 09h35****Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M R****24 FÉV 2004****N° DE DÉPOT**

12860

L'an deux mille quatre,  
Le 12 janvier,  
A 9 heures 35 minutes,

Le Conseil d'Administration de la société 20 Minutes France SAS, société par actions simplifiée au capital de 34 998 000 euros, divisé en 1 900 000 actions de 18,42 euros chacune, s'est réuni au siège social en téléconférence sur convocation de son président Sverre Munck.

**COMPOSITION DU CONSEIL :**

Sont présents :

- La société Schibsted représentée par Monsieur Pierre-Jean Bozo est présente,
- Monsieur Hervé Pointillart, Président et Directeur Général, est présent,
- La société 20 Min Holding AG représentée par Monsieur Sverre Munck est présente,
- La société Sofiouest représentée par Monsieur Paul Museux est présente,
- La société Spir Communication représentée par Monsieur Philippe Leoni est présente,
- Monsieur Niels Røine est présent,
- Monsieur Camille Thiery est présent.

Madame Clémence Lemaistre et Madame Stéphanie Gatty, membres du Comité d'entreprise ainsi que Monsieur Nicolas Bonnange assistent également à la réunion.

La séance est présidée par Monsieur Sverre Munck, Président du Conseil d'Administration.

Il précise que le Conseil réunissant la présence effective des quatre-sixièmes de ses membres et que au moins deux administrateurs de chaque bloc étant présents ou représentés, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de Monsieur Hervé Pointillart,
- Nomination d'un nouveau Président de la société et Directeur Général.

K

7

Le Président déclare la discussion ouverte, plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises au vote :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de révoquer Monsieur Hervé Pointillart de son mandat de Président et Directeur Général de la société 20 Minutes France à compter du 12 janvier 2004.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de nommer, pour une durée illimitée, en qualité de nouveau Président et Directeur Général de la société, en remplacement de Monsieur Hervé Pointillart :

Monsieur Pierre-Jean Bozo  
Demeurant 73, rue de Vaugirard, 75006 Paris

Monsieur Pierre-Jean Bozo qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Il exercera ses pouvoirs conformément aux dispositions des statuts.

Conformément à l'article 15.2 des statuts, Monsieur Pierre-Jean Bozo assumera les fonctions de directeur de la publication.

Sa rémunération sera conforme au contrat de mandataire social, contrat approuvé sans réserve par le Conseil.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil d'Administration et un Administrateur au moins.

